

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2001-0074/PR/MESN portant approbation du budget de la Caisse Nationale de Retraite (C.N.R) pour l'exercice 2001.

n° 2001-0074/PR/MESN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-
TIONALE

Date de publication
1 février 2001

Numéro JO
n° 3 du 15/02/2001

Date du numéro
15 février 2001

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le Président de la République, chef du Gouvernement VU La constitution du 15 septembre 1992

VU La loi n°03/AN/92/2ème L du 28/10/1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraite

VU La loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Établissements Publics

VU La loi n°02/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant réorganisation des Établissements Publics

VU Le décret n°99-0059/PREdu 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU La délibération n°2000-001/CNR du 27/09/2000 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraite

Sur proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du mardi 23 janvier 2001.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé le budget de la Caisse Nationale de Retraite (C.N.R) pour l'exercice 2001 arrêté par le Conseil d'Administration tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : Un milliard quatre cent quatre vingt neuf millions cinq cent cinquante sept mille Francs Djibouti (1.489.557.000FD).

Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH